



**ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS**

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1337-2 à R 1337-5 du code de la santé publique
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013
Norme NF X 46-020 du 8 décembre 2008

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier :
2025-5720-BAT A-PARTIES COMMUNES

Date d'intervention : 18/09/2025

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
SCI AVOVENTES Adresse : 4 Rue Jean Racine 03100 MONTLUÇON Lieu d'intervention : 4 Rue Racine 03100 MONTLUÇON		Me LARONDE FOURNIER

Désignation du diagnostiqueur

Prénom et Nom : Mr AVOVENTES de AVOVENTES AVOVENTES N° certificat : DTI/202307 - 001 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC Société : SARL AUDIBAT – 5 route des Colettes 03140 CHEZELLE	Assurance : PREMIERE LIGNE N° : 6983496604 Adresse : 16 avenue Pasteur CP - Ville : 63400 CHAMALIERES Validité : 31/12/2025
--	---

Conclusion

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport
il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.

Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Sommaire

1. SYNTHESSES	3
a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante	3
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante	3
c. Investigations complémentaires à réaliser	4
2. MISSION	4
a. Objectif	4
b. Références réglementaires	4
c. Laboratoire d'analyse	4
d. Rapports précédents	5
4. LISTE DES LOCAUX VISITES	6
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES	8
7. ELEMENTS D'INFORMATIONS	9
8. SCHÉMA DE LOCALISATION	10

1. SYNTHESES

a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
18/09/2025	Avant vente	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :
 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
18/09/2025	Avant vente	Aucun			

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :

MND : Matériau non Dégradé
 MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle
 MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

EP : Evaluation périodique
 AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau
 AC2 : Action corrective de 2^{ème} niveau

Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21	
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<u>1. Parois verticales intérieures</u> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
<u>2. Planchers et plafonds</u> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
<u>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</u> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<u>4. Eléments extérieurs</u> Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

c. Investigations complémentaires à réaliser

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Locaux et ouvrages non visites, justifications		
Locaux (1)	Désignation	Justifications (2)
Ensemble du logement	Derrière les doublages et revêtements des sols, des murs et de plafonds	Sondages destructifs
Aucun		

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

b. Références réglementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : www.legifrance.gouv.fr

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : FLASHLAB 38 rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - N° accréditation :

Valide jusqu'au :

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :

Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

Aucune

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site	
Parties communes	
Propriétaire du ou des bâtiments	
Nom ou raison sociale	: SCI AVOVENTES
Adresse	: 4 Rue Jean Racine
Code Postal	: 03100
Ville	: MONTLUÇON
Périmètre de la prestation	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: ALLIER
Commune	: MONTLUÇON
Adresse	: 4 Rue Racine
Code postal	: 03100
Type de bien	: Habitation (parties communes)
Référence cadastrale	: AR-791-792
Lots du bien	: NC
Nombre de niveau(x)	: 4
Nombre de sous sol	: 1
Année de construction	: Avant 1948
Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	
Huissier de Justice	
Document(s) remi(s)	
Aucun	

4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Entrée	Carrelage	Crépi d'intérieur	Dalles de Faux-Plafond en laine de verre	
Escaliers 1 et 2	Carrelage	Crépi d'intérieur et bois peint	Crépi d'intérieur	
Palier 1	Sol PVC	Crépi d'intérieur	Crépi d'intérieur	
Palier 2	Sol PVC	Crépi d'intérieur et bois peint	Crépi d'intérieur	
Palier 3	Sol PVC	Crépi d'intérieur	Crépi d'intérieur	
Dégagement	Sol PVC	Crépi d'intérieur	Crépi d'intérieur	
Chauferie	Dalle Béton	Ciment brut	Placoplâtre peint	
Cave 1	Dalle Béton	Pierre et brique	Pierres et ciment	
Cave 2	Dalle Béton	Pierre et brique	Pierres et ciment	
Cave 3	Dalle Béton	Pierre et brique	Pierres et ciment	
Extérieurs		Crépi	Tuiles terre cuite	Descentes eaux pluviales en métal

(1) tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

5. RESULTATS DETAILS DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié	Localisation	Numéro de prélèvement ou d'identification	Méthode	Présence amiante		Flocages, calorifugeage, faux plafonds		Autres matériaux	
						Oui	Non	Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
Tous les locaux visités	Aucune présence de composants contenant de l'amiante	Aucune		Aucun prélèvement			Non				

En application des dispositions de l'article R. 1334-27

(1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B

(2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

EP = Evaluation périodique :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective de premier niveau :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

AC2 = Action corrective de second niveau :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, **AVOVENTES** de **AVOVENTES** déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par SOCOTEC pour la spécialité : **AMIANTE avec Mention n° DTI/ 202307-0011, valable jusqu'au : 23/07/2030**
Cette information est vérifiable auprès de :
SOCOTEC CERTIFICATION France Tour Pacific 13 Cours Valmy 92800 PUTEAU

Je soussigné, **AVOVENTES** de **AVOVENTES**, diagnostiqueur pour l'entreprise AUDIBAT dont le siège social est situé 5 route des Colettes 03140 CHEZELLE :
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation.
J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles ni sans démontage et sur les parties visibles et accessibles. En cas de doublage des surfaces murales ou plafonds (et faute de ne pouvoir « casser »), nous ne pouvons conclure sur l'absence ou présence d'amiante dans les revêtements doublés.

Ce diagnostic ne peut en aucun cas servir comme diagnostic amiante avant travaux ou avant démolition.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

SOCOTEC CERTIFICATION France Tour Pacific 13 Cours Valmy 92800 PUTEAU,

Numéro de certificat de compétence : DTI/1304-009, valable jusqu'au : 19/11/2030

Intervenant : **AVOVENTES** de **AVOVENTES**

Fait à : Chezelle

Le : 21/09/2025

SARL AUDIBAT

5, Route des Colettes,

03140 CHEZELLE

Tél. : 04 73 38 63 02 - www.audibat.com

Siret : 505 107 276 00030 - APE 7120B

Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Accusé de réception à nous retourner signé

7. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A : Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

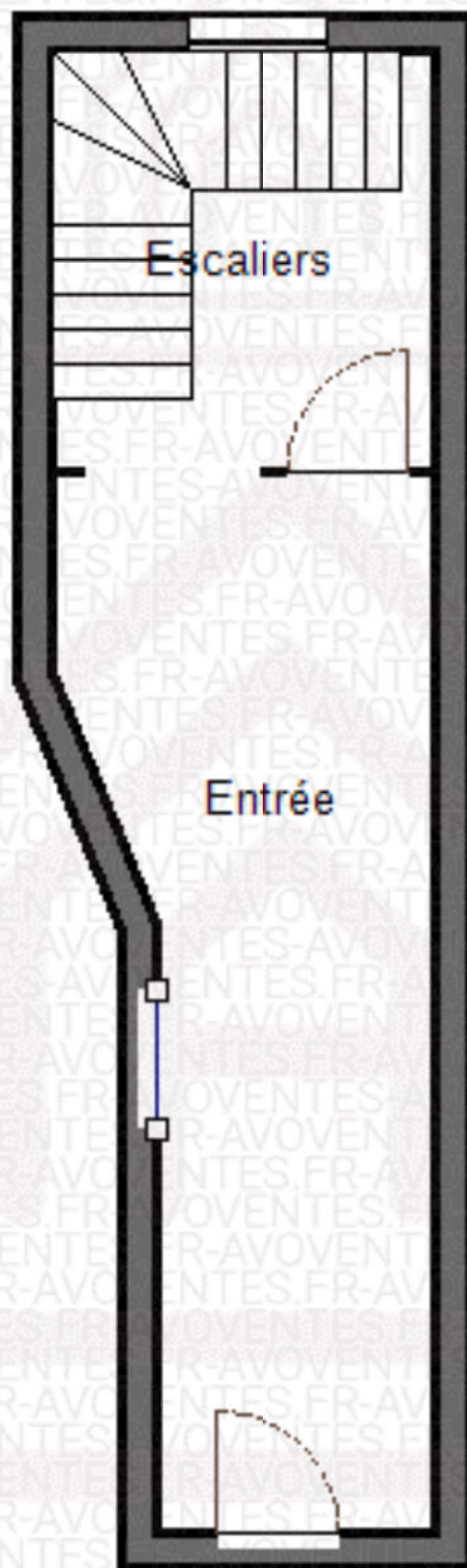
2° La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

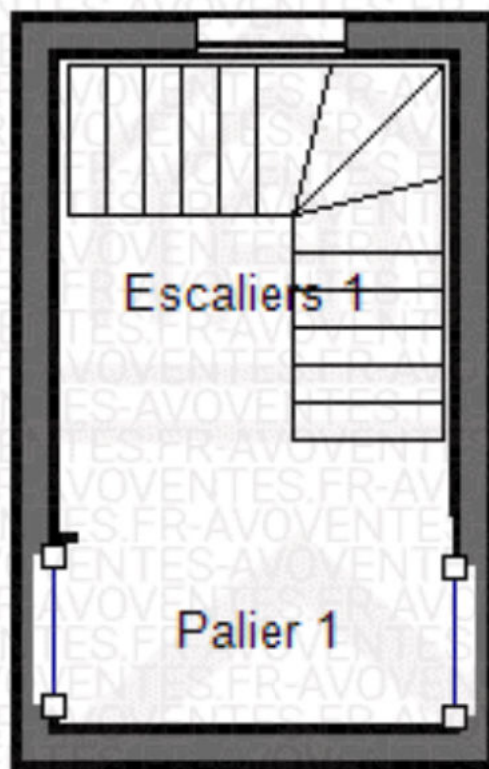
Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org

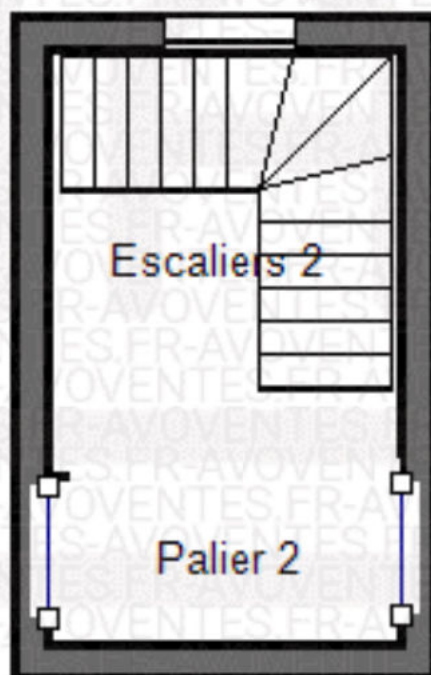
8. SCHÉMA DE LOCALISATION



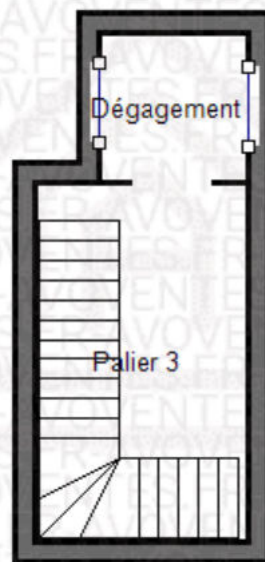
REZ DE CHAUSSEE



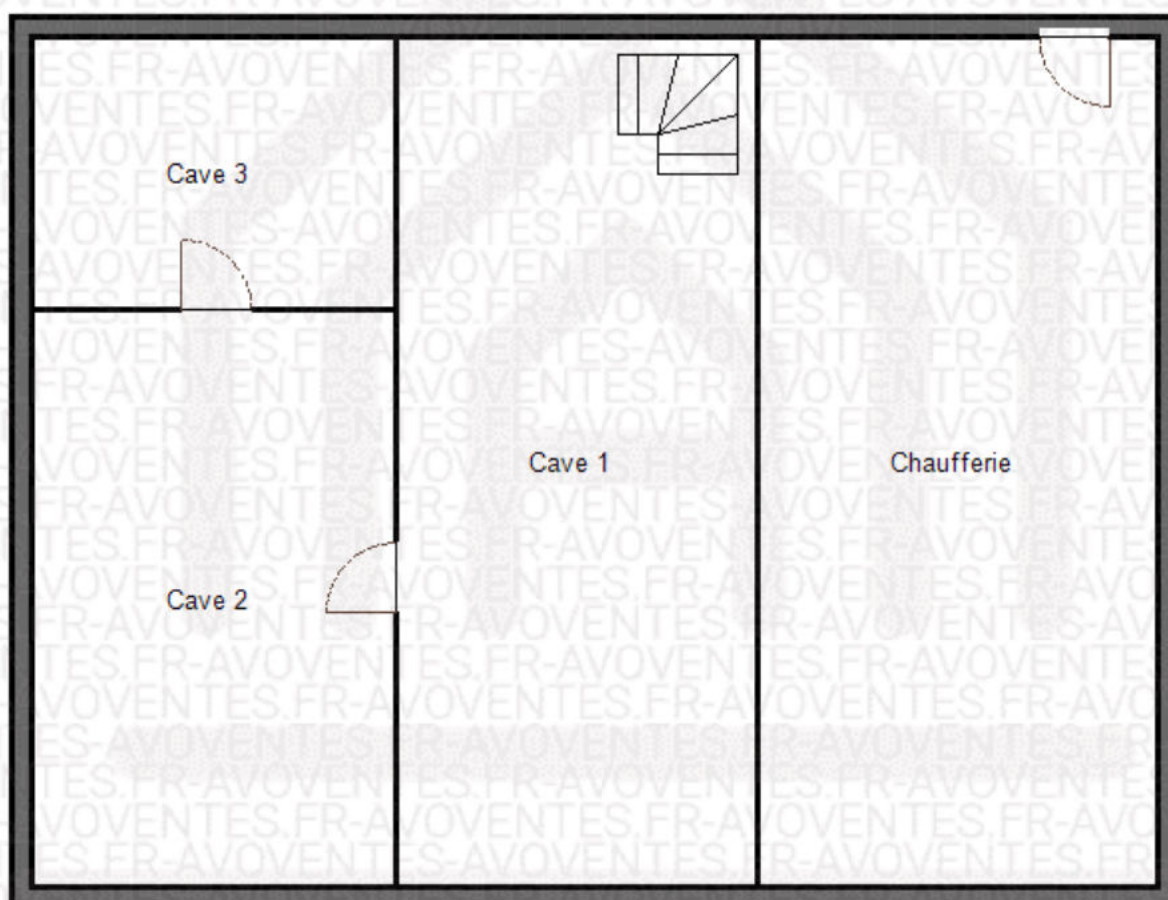
1° ETAGE



2° ETAGE



3° ETAGE



Sous-Sol

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)

Décret 2006-474 du 25 avril 2006 – arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

L'auteur du constat précise si l'identification des revêtements contenant du plomb dans les immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 est réalisée :

- dans le cas de la vente d'un bien en application de l'article L. 1334-6 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de la mise en location de parties privatives en application de l'article L. 1334-7 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, balcon, etc...) ;
- dans le cas de travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements ou hors contexte de travaux, pour les parties communes en application de l'article L. 1334-8 du code de la santé publique. Dans ce cas, le CREP porte uniquement sur les revêtements des parties communes (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière, etc...).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Lorsque le constat porte sur des parties privatives, et lorsque le bien est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

N° de dossier :
2025-5720-BAT A-PARTIES COMMUNES

Date de visite : 18/09/2025
Date du rapport : 18/09/2025

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
SCI AVOVENTES Adresse : 4 Rue Jean Racine CP - Ville : 03100 MONTLUÇON Lieu d'intervention : 4 Rue Racine 03100 MONTLUÇON Parties communes		Me LARONDE FOURNIER

Concerne	Nature de la mission	
☐ Parties privatives ☒ Parties communes	☐ Avant vente ☐ Avant location ☐ Avant travaux	Présence d'enfant mineur de - de 6 ans : Non Occupation du logement : Vide

Matériel utilisé

Appareil à fluorescence X de marque	Date limite d'utilisation de la source	Nature du radionucléide	Activité à la date de chargement	N° Série	Date de chargement de la source radioactive	Autorisation de ASN n°	Nom de la personne compétente PCR
NITON XLP 300	15/02/2027	109 Cd	850 mCi	25405	15/02/2022	T630366	AVOVENTES

Conclusion

Lors de la présente mission, 63 unités de diagnostics ont été contrôlées.

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et a toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	63/100%	12 / 19.0%	40 / 63.5%	0 / 0.0%	7 / 11.1%	4 / 6.3%

Sommaire

1. Synthèse des résultats	3
a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)	3
b. Situations de risque de saturnisme infantile	3
c. Facteurs de dégradation du bâti	3
2. Mission	4
a. Objectif de la prestation	4
b. Références réglementaires	4
3. Description du ou des bâtiments	5
4. Le laboratoire d'analyse éventuel	5
5. Tableau récapitulatif des relevés	6
6. Commentaires sur les informations indiquées	9
a. Classement des unités de diagnostic	9
b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb	9
c. Définition des facteurs de dégradation du bâti	9
7. Signatures et informations diverses	10
8. Schémas	11
9. Notice d'information	15

1. Synthèse des résultats

Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic, contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesures ci-joint). Présence de revêtements non dégradés ou non visibles ou en état d'usage contenant du plomb (classe 1 et 2), le propriétaire du bien doit alors veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future. Le jour de l'expertise, il a été repéré au moins une unité de diagnostic contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire (voir tableau de mesure ci-joint). Présence de revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

a. Classement des unités de diagnostic (cf tableau page 1)

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic / Pourcentage associé	63/100%	12 / 19.0%	40 / 63.5%	0 / 0.0%	7 / 11.1%	4 / 6.3%

« S'il existe au moins une unité de classe 1 ou 2 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par les articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique. Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leurs dégradations futures. »

« S'il existe au moins une unité de classe 3 insérer la phrase suivante : « Le constat met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures ou égale aux seuils définis par articles L 1334-7 et L 1334-8 du Code de la Santé Publique.

En application de l'article L 1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. »

b. Situations de risque de saturnisme infantile

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3		Non
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Non

c. Facteurs de dégradation du bâti

Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		Non
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Non
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité.		Non

2. Mission

a. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser le constat de risque d'exposition au plomb dont le propriétaire doit disposer lors de la vente du bien concerné.

Elle consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Lorsque le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le constat de risque d'exposition au plomb ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Pour les locaux annexes de l'habitation, seuls ceux qui sont destinés à un usage courant seront examinés.

Nota : Le présent rapport constitue une aide à l'évaluation du risque d'intoxication par le plomb des salariés. Ce dernier reprend la même méthodologie que le CREP (constat des risques d'exposition au plomb). Néanmoins, l'opérateur de repérage aura l'opportunité de repérer les zones homogènes et les matériaux bruts ne seront pas pris en compte dans le comptage des UD (Unités de diagnostic).

b. Références réglementaires

- Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
- Décret n° 99-483 du 9 juin 1999 relatif aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues aux articles L.32-1 à L.32-4 du Code de la Santé Publique
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Article R 1334-11 du Code de la Santé Publique),
- Décret n°2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L 271-6 du code de la Construction et de l'Habitation,
- Articles L 1334-1 à L 1334- 12 du Code de la Santé Publique,
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures,
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification,
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du Code de la Santé Publique),
- Norme NF X46-030 : Diagnostic plomb – Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

3. Description du ou des batiments

DESCRIPTION DU SITE	
Parties communes	
PROPRIETAIRE DU OU DES BATIMENTS	
Nom ou raison sociale	: SCI AVOVENTES
Adresse	: 4 Rue Jean Racine
Code Postal	: 03100
Ville	: MONTLUÇON
PERIMETRE DE LA PRESTATION	
Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les bâtiments auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.	
Département	: ALLIER
Commune	: MONTLUÇON
Adresse	: 4 Rue Racine
Code postal	: 03100
Date de construction	: Avant 1949
Référence cadastrale	: AR-791-792
LOCAUX VISITES	
Entrée	
Cage d'escalier 1	
Palier1	
Cage d'escalier 2	
Palier2	
Cage d'escalier 3	
Palier3	
Dégagement	
Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite	
Huissier de justice	
Locaux et ouvrages non visites, justifications	
Aucune	
Commentaires	
Aucun	

4. Le laboratoire d'analyse éventuel

Laboratoire
Nom du laboratoire (nom du contact, adresse,...) : Sans objet

5. Tableau récapitulatif des relevés

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Nature de la dégradation
1	Entree	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0	0.1		EU	-		
2	Entree	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.6	0.9		EU	-		
3	Entree	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.6	0.7		EU	-		
4	Entree	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.4	0.5		EU	-		
5	Entree	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.7	0.8		EU	-		
6	Entree	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.7	0.9		EU	0		
7	Entree	Porte	A	Crepi	Peinture	Milieu	4.6			EU	2		
8	Entree	Porte	B	Crepi	Peinture	Milieu	15.2			EU	2		
9	Entree	Porte	E	Bois	Peinture	Milieu	0.4	0.6		EU	0		
10	Entree	Plafond		Dalle		NM		0.1		-	-		
11	Cage d'escalier 1	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.0	0.1		EU	0		
12	Cage d'escalier 1	Mur	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.7	1.0		EU	0		
13	Cage d'escalier 1	Garde corps	B	Metal	Peinture	Milieu	11			EU	2		
14	Cage d'escalier 1	Contre marche	B	Pierre	Peinture	Milieu	0.4	0.5		EU	0		
15	Cage d'escalier 1	Marche	B	Carrelage			NM				-		
16	Cage d'escalier 1	Mur	C	Crepi	Peinture	Milieu	0.0	0.2		EU	0		
17	Cage d'escalier 1	Embrasure	C	Platre	Peinture	Milieu	2.7			EU	2		
18	Cage d'escalier 1	Fenetre	C	Bois	Peinture	Milieu	5			EU	2		
19	Cage d'escalier 1	Mur	D	Crepi	Peinture	Milieu	0.2	0.4		EU	0		
20	Paller1	Mur	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.3	0.5		EU	0		
21	Paller1	Bati Porte	B	Bois	Peinture	Milieu	5.8			D	3		
22	Paller1	Porte	B	Bois	Peinture		NM				-		
23	Paller1	Mur	C	Crepi	Peinture	Milieu	0.7	1.0		EU	0		
24	Paller1	Plinthe	C	Bois	Peinture	Milieu	0.3	0.5		D	0		
25	Paller1	Mur	D	Crepi	Peinture	Milieu	0.2	0.3		EU	0		
26	Paller1	Porte	D	Bois	Peinture		NM				-		
27	Paller1	Bati Porte	D	Bois	Peinture	Milieu	3.1			D	3		
28	Paller1	Plafond		Crepi	Peinture	Milieu	0.5	0.7		EU	0		
29	Cage d'escalier 2	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.3	0.5		EU	0		
30	Cage d'escalier 2	Mur	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.3	0.4		EU	0		
31	Cage d'escalier 2	Garde corps	B	Metal	Peinture	Milieu	11.2			EU	2		

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Nature de la dégradation
32	Cage d'escalier 2	Contre marche	B	Pierre	Peinture	Milieu	0.5	0.7		EU	0		
33	Cage d'escalier 2	Marche	B	Carrelage			NM				-		
34	Cage d'escalier 2	Fenetre	B	PVC			NM				-		
35	Cage d'escalier 2	Mur	C	Crepi	Peinture	Milieu	0.1	0.2		EU	0		
36	Cage d'escalier 2	Embrasure	C	Platte	Peinture	Milieu	0.1	0.2		D	0		
37	Cage d'escalier 2	Mur	D	Crepi	Peinture	Milieu	0.4	0.7		EU	0		
38	Pailier2	Bati Porte	B	Bois	Peinture	Milieu	2.4			D	3		
39	Pailier2	Embrasure	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.7	0.8		D	0		
40	Pailier2	Mur	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.2	0.3		EU	0		
41	Pailier2	Porte	B	Bois	Peinture		NM				-		
42	Pailier2	Mur	C	Crepi	Peinture	Milieu	0.6	0.6		EU	0		
43	Pailier2	Plinthe	C	Bois	Peinture	Milieu	0.3	0.5		D	0		
44	Pailier2	Mur	D	Crepi	Peinture	Milieu	0.2	0.4		EU	0		
45	Pailier2	Porte	D	Bois	Peinture		NM				-		
46	Pailier2	Bati Porte	D	Bois	Peinture	Milieu	14.5			D	3		
47	Pailier2	Plafond		Crepi	Peinture	Milieu	0.5	0.6		EU	0		
48	Cage d'escalier 3	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.3	0.5		EU	0		
49	Cage d'escalier 3	Mur	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.0	0.0		EU	0		
50	Cage d'escalier 3	Garde corps	B	Metal	Peinture	Milieu	9.6			EU	2		
51	Cage d'escalier 3	Contre marche	B	Pierre	Peinture	Milieu	0.7	0.8		EU	0		
52	Cage d'escalier 3	Marche	B	Carrelage			NM				-		
53	Cage d'escalier 3	Mur	C	Crepi	Peinture	Milieu	0.6	0.7		EU	0		
54	Cage d'escalier 3	Fenetre	C	PVC			NM				-		
55	Cage d'escalier 3	Embrasure	C	Platte	Peinture	Milieu	0.0	0.0		D	0		
56	Cage d'escalier 3	Mur	D	Crepi	Peinture	Milieu	0.4	0.5		EU	0		
57	Pailier3	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.7	0.7		D	0		
58	Pailier3	Mur	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.3	0.5		D	0		
59	Pailier3	Mur	C	Crepi	Peinture	Milieu	0.5	0.6		D	0		
60	Pailier3	Mur	D	Crepi	Peinture	Milieu	0.4	0.5		D	0		
61	Pailier3	Plafond		Crepi	Peinture	Milieu	0.4	0.7		EU	0		
62	Degagement	Mur	A	Crepi	Peinture	Milieu	0.3	0.7		D	0		
63	Degagement	Mur	B	Crepi	Peinture	Milieu	0.2	0.2		D	0		
64	Degagement	Porte	B	Bois	Peinture		NM				-		
65	Degagement	Mur	C	Crepi	Peinture	Milieu	0.3	0.5		D	0		

N°	Pièces	Unité de diagnostic ou élément	Zone	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Mesure 1 (mg/cm²)	Mesure 2 (mg/cm²)	Mesure 3 (mg/cm²)	Etat de conservation	Classement	Facteurs* de dégradation du bâti	Nature de la dégradation
66	Dégagement	Porte	D	Bois	Peinture		NM				-		
67	Dégagement	Mur	D	Crepi	Peinture	Milieu	0,2	0,4		D	0		
68	Dégagement	Plafond		Crepi	Peinture	Milieu	0,0	0,2		EU	0		

* Facteurs de dégradation du bâti :

- 1 : Le plancher ou le plafond menace de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
- 2 : Des traces importantes de coulures, de ruissellement ou d'écoulement d'eau ont été repérées
- 3 : Des traces de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité ont été repéré

Tableau de classement des pièces du bâti

Pièce	UD Classe 0	UD Classe 1	UD Classe 2	UD Classe 3	Non Mesuré
Entrée	2 / 40.0%	0 / 0.0%	2 / 40.0%	0 / 0.0%	1 / 20.0%
Cage d'escalier 1	5 / 55.6%	0 / 0.0%	3 / 33.3%	0 / 0.0%	1 / 11.1%
Palier1	5 / 55.6%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 22.2%	2 / 22.2%
Cage d'escalier 2	6 / 66.7%	0 / 0.0%	1 / 11.1%	0 / 0.0%	2 / 22.2%
Palier2	6 / 60.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 20.0%	2 / 20.0%
Cage d'escalier 3	6 / 66.7%	0 / 0.0%	1 / 11.1%	0 / 0.0%	2 / 22.2%
Palier3	5 / 100.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%
Dégagement	5 / 71.4%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	0 / 0.0%	2 / 28.6%

6. Commentaires sur les informations indiquées

a. Classement des unités de diagnostic

Le classement de chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations est établi conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION EN PLOMB	TYPE DE DEGRADATION	CLASSEMENT
< SEUILS		0
> SEUILS	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Légende :

- 1 et 2 - Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements afin d'éviter leur dégradation future.
- 3 - Le propriétaire doit :
 - Procéder aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.
 - Communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné et à toute personne physique ou morale appelée à faire des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

b. Description de l'état de conservation des revêtements contenant du plomb

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées. Pour décrire l'état de conservation d'un revêtement contenant du plomb, l'auteur du constat a le choix entre les 4 catégories suivantes :

- **Non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **Non dégradé**
- **Etat d'usage**, c'est à dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, micro fissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **Dégradé**, c'est à dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

c. Définition des facteurs de dégradation du bâti

	LEGENDE
Absence de facteur de dégradation	0
Présence d'au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3 dans un même local	1
Présence d'au moins 20 % d'unité de diagnostic de classe 3 dans l'ensemble des locaux	2
Présence d'au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	3
Présence de traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	4
Présence de plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité	5

7. Signatures et informations diverses

Désignation du diagnostiqueur		
Nom - Prénom Mr AVOVENTES de AVOVENTES Nom de l'entreprise : SARL AUDIBAT Adresse : 5 Route des Colettes Siret : 505 107 276 00003 Code APE : 7120B	Assurance : PREMIERE LIGNE N° : 6983496604 – Validité : 31/12/2025 Adresse : 16 avenue Pasteur CP - Ville : 63400 CHAMALIERES	N° certificat : DTI/202307-001 Valable jusqu'au : 06/08/2030 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC Certification France 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE

Je soussigné, **AVOVENTES** de **AVOVENTES** déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par SOCOTEC Certifications France pour la spécialité : CREP PLOMB
Cette information est vérifiable auprès de :
SOCOTEC Certification France 13 Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE

Je soussigné, Mr **AVOVENTES** de **AVOVENTES**, diagnostiqueur pour l'entreprise AUDIBAT dont le siège social est situé 4 rue Soubrany à RIOM (63200)
Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.
Transmission du constat à l'A.R.S. : Une copie du CREP est transmise sous 5 jours à l'Agence Régionale de la Santé du département d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé (en application de l'article R. 1334-10 du code de la santé publique), l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement.

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC CERTIFICATION France Tour Pacific 13 Cours Valmy 92800 PUTEAU,
numéro de certificat de compétence : DTI/202307 - 001, valable jusqu'au : 19/11/2030**

Intervenant : **AVOVENTES** de **AVOVENTES**

Fait à : Chezelle

Le : 21/09/2025

Signature :

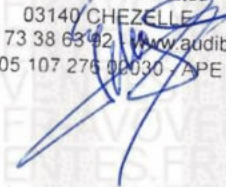
SARL AUDIBAT

5, Route des Colettes

03140 CHEZELLE

Tél. : 04 73 38 63 42 - www.audibat.com

Siret : 505 107 276 00030 - APE 7120B



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Validité du rapport

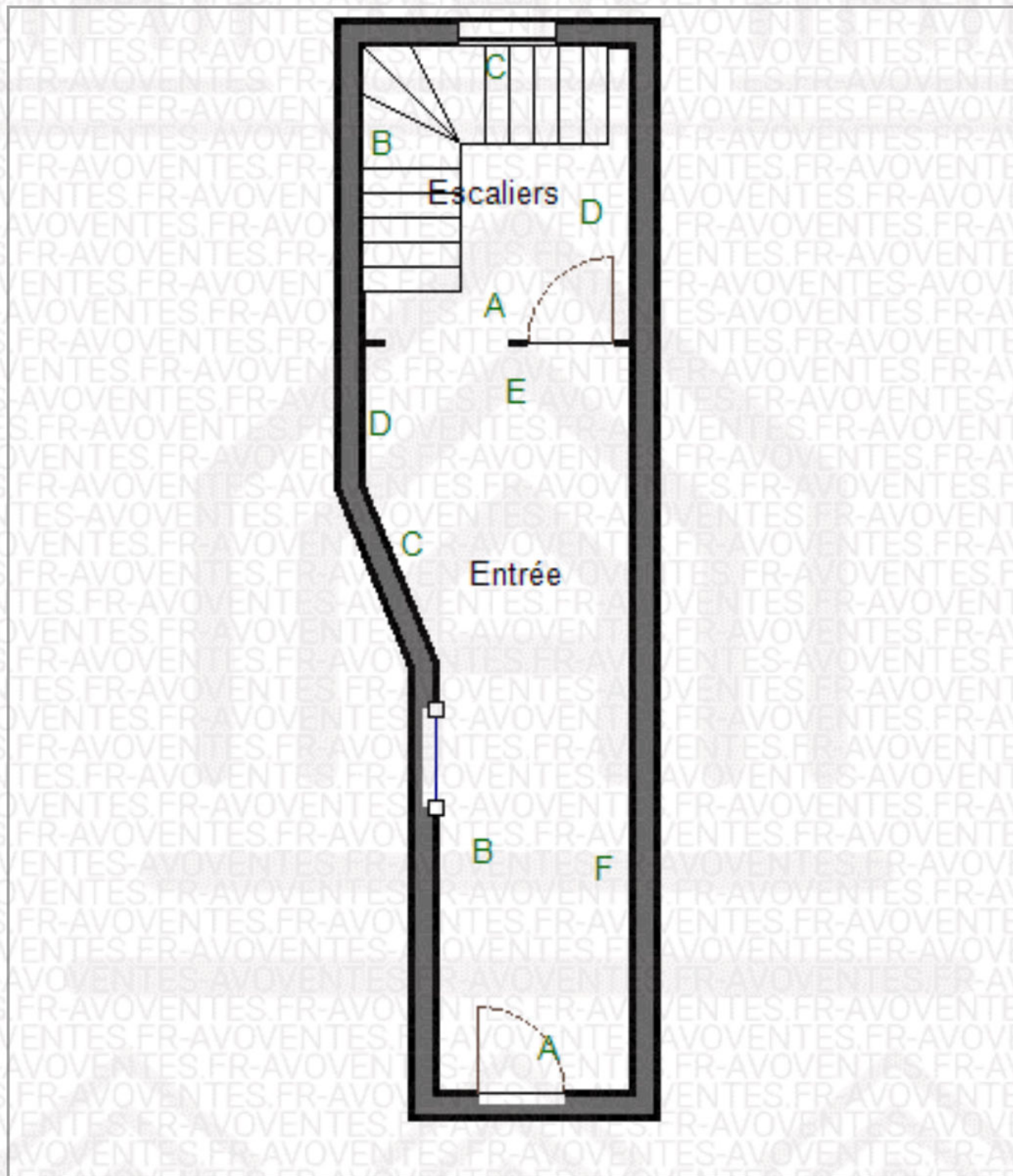
Durée de validité : Pas de durée de validité

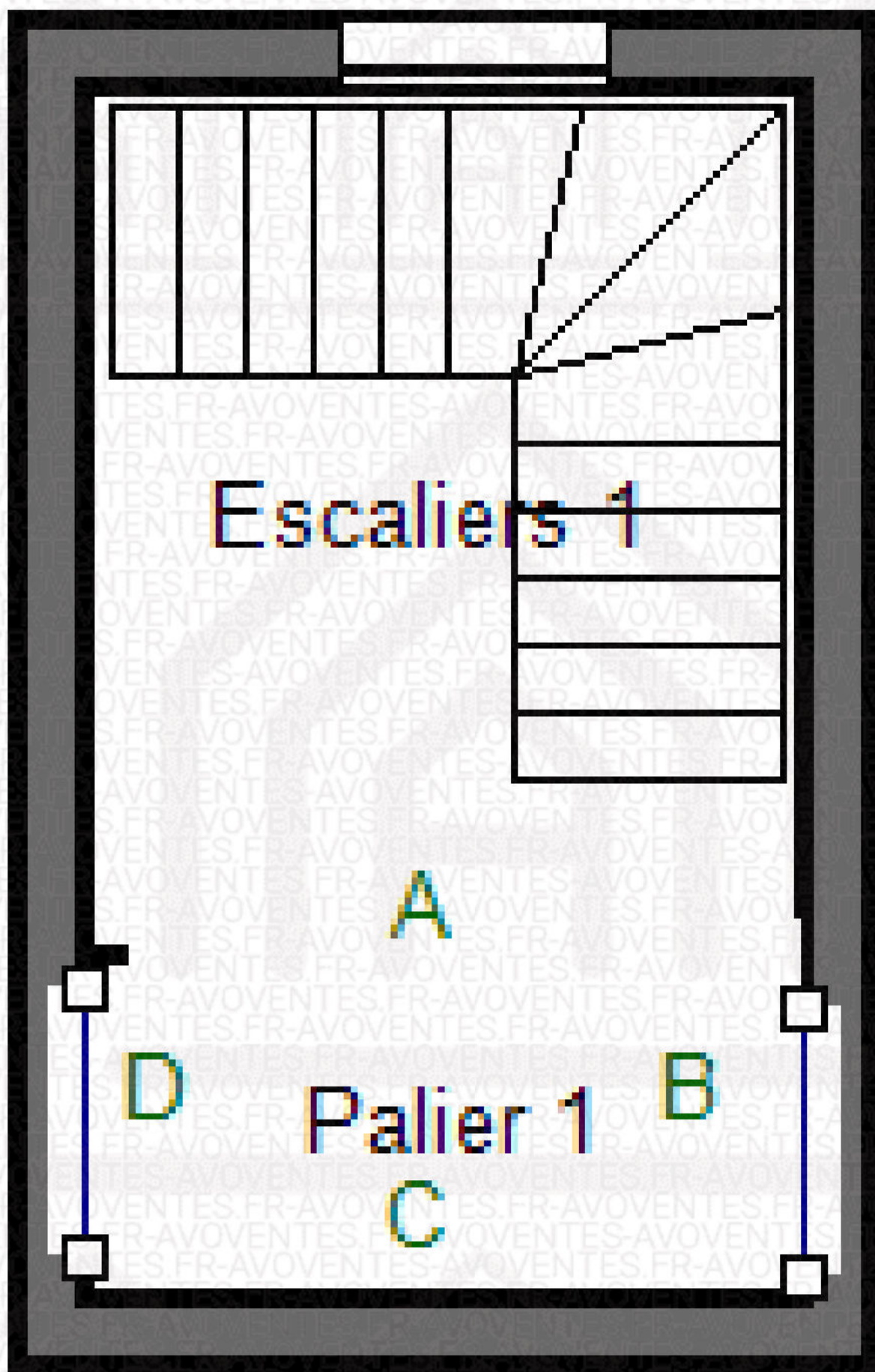
Conformément à l'article R 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la validité du présent rapport est limitée à moins de 1 an (sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L 271-5) par rapport à la date de promesse de vente ou à la date de l'acte authentique de vente de tout ou partie de l'immeuble bâti objet du présent rapport ; la date d'établissement du rapport étant prise en référence.

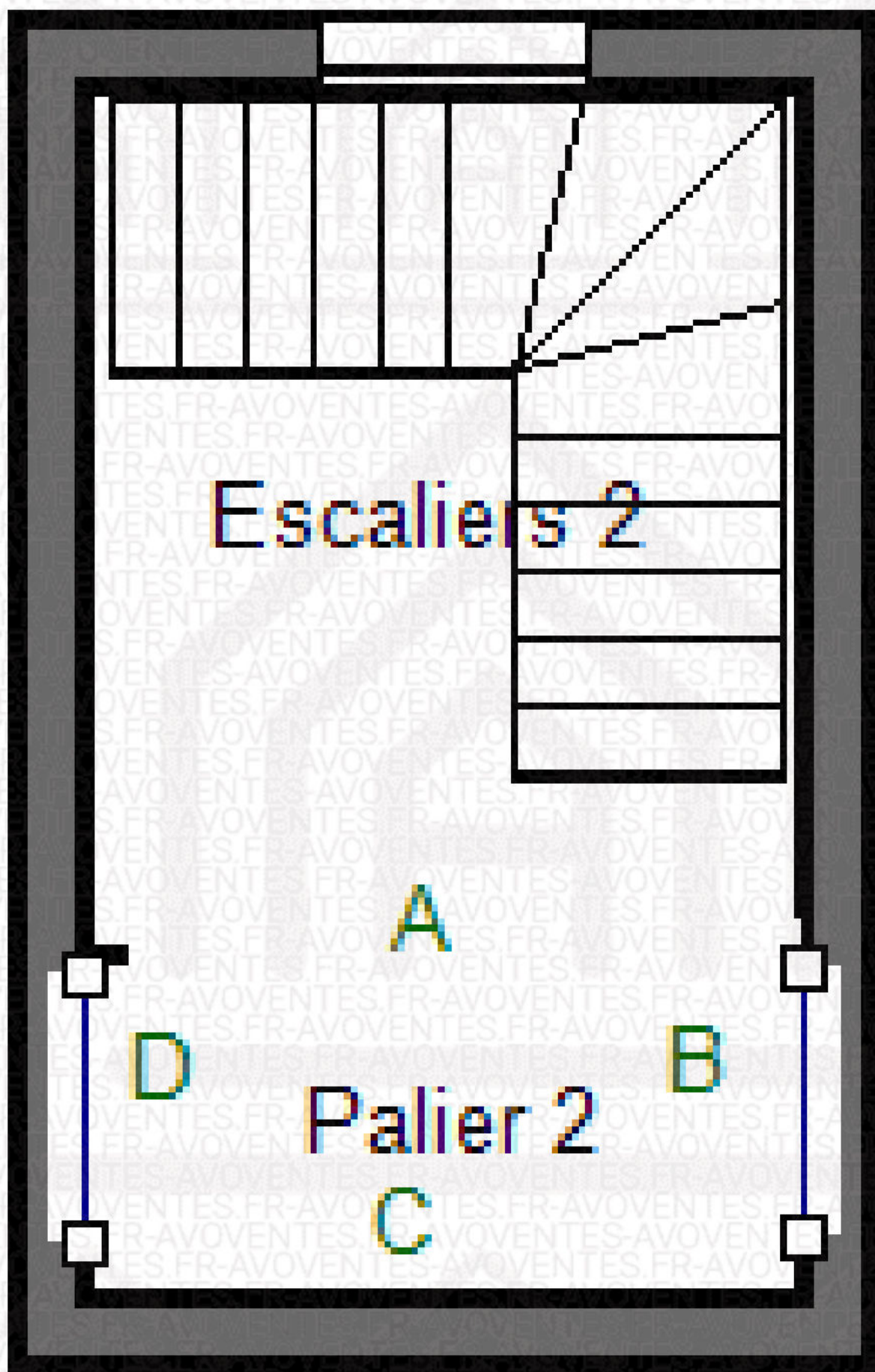
Pièces jointes :

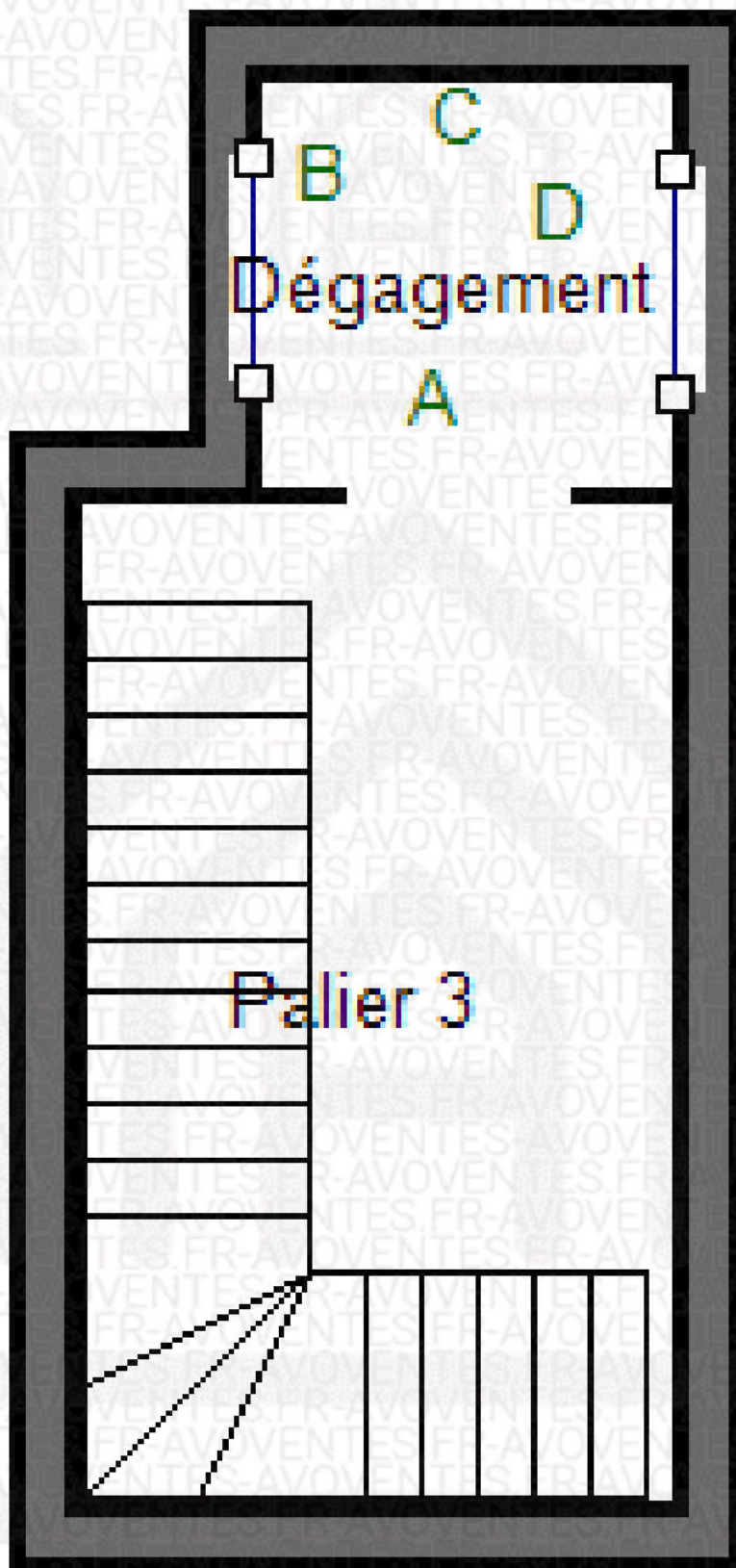
- Néant

8. Schémas









9. Notice d'information

Annexe II de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cette note fait partie intégrante du rapport auquel elle est jointe

Si le logement que vous vendez, achetez, ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risques d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écailent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveiller l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites INTERNET des ministères chargés de la santé et du logement.

DPE diagnostic de performance énergétique (bâtiment d'habitation collectif)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code

n° : 2503E2983684J

établi le : 18/09/2025
valable jusqu'au : 17/09/2035



Ce document vous permet de savoir si votre bâtiment est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr



dossier n° : 2025-5720-BAT A-PARTIES COMMUNES

adresse : 4 RUE Racine 03100 MONTLUÇON

type de bien : Immeuble collectif

année de construction : Avant 1948

surface de référence : 315.57m²

nombre de logements : 7

propriétaire : AVOVENTES

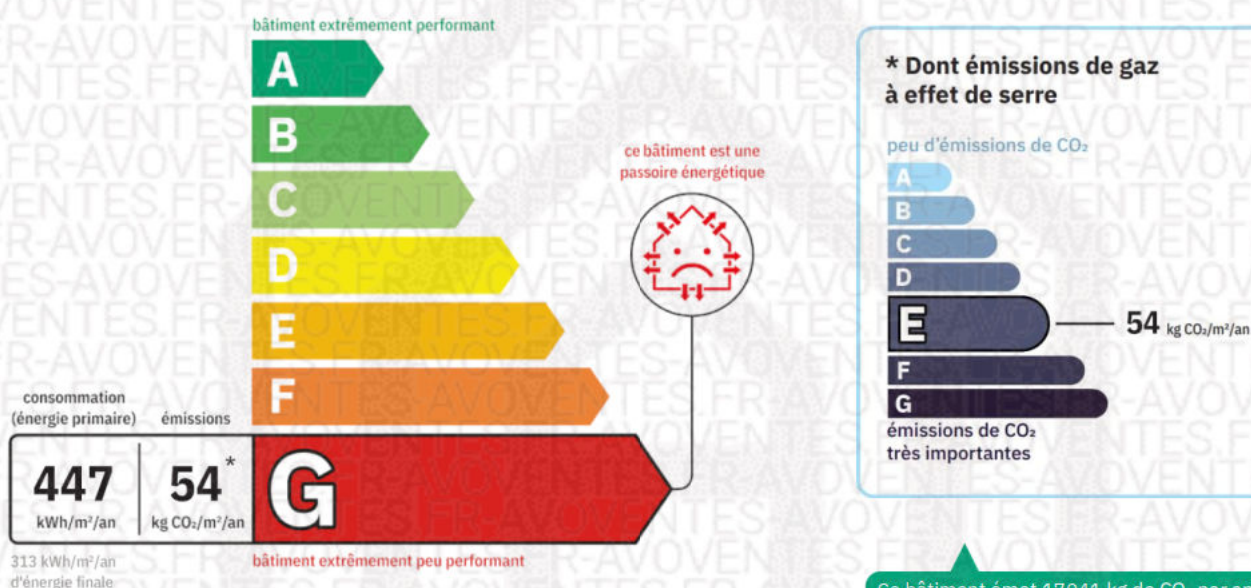
adresse : 4 RUE Jean Racine 03100 MONTLUÇON

étage :

porte :

lot n° :

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du bâtiment et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir page 5 à 6.

Ce bâtiment émet 17041 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 88295 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du bâtiment

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre bâtiment et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste. voir p.3 les détails par poste.



entre 11460€ et 15570€ par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

SARL AUDIBAT

4 rue Soubrany,

63200 RIOM

N° SIRET : 505 107 276 00022

diagnostiqueur : AVOVENTES de AVOVENTES AVOVENTES

tel : 04.73.38.63.92.

email :

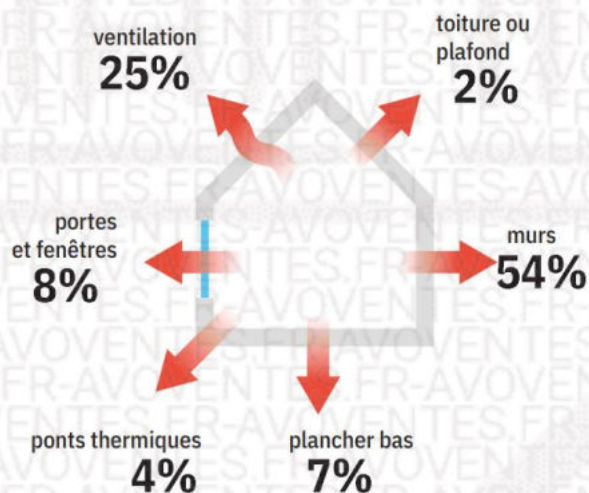
n° de certification : DTI / 1304-009

org.de certification : SOCOTEC

CERTIFICATION

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

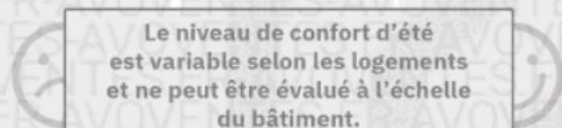
TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT

MOYEN

BON

Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux



géothermie

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 gaz	66266 (66266 é.f.)	entre 5460 € et 7400 €	 47%
 eau chaude sanitaire	 électricité	67022 (29140 é.f.)	entre 5020 € et 6800 €	 44%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	1350 (587 é.f.)	entre 170 € et 240 €	2%
 auxiliaire	 électricité	1614 (702 é.f.)	entre 200 € et 290 €	2%
 auxiliaire	 électricité	4826 (2098 é.f.)	entre 610 € et 840 €	5%
énergie totale pour les usages recensés :		141 079 kWh (98 793 kWh é.f.)	entre 11 460 € et 15 570 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 201ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre bâtiment

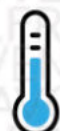
Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est -20% sur votre facture

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

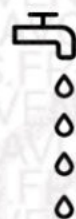
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 201ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre bâtiment (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ

83ℓ consommés en moins par jour, c'est -0% sur votre facture

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du bâtiment

	description	isolation
 murs	Murs Nord, Ouest, Sud en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur l'extérieur, non isolé Murs en briques pleines simples donnant sur circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur, non isolé Murs Nord, Sud, Ouest en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu donnant sur circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur, non isolé	insuffisante
 plancher bas	Plancher avec ou sans remplissage donnant sur bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation, non isolé Plancher avec ou sans remplissage donnant sur l'extérieur, non isolé	insuffisante
 toiture/plafond	Plafonds avec ou sans remplissage donnant sous local non chauffé non accessible, avec isolation extérieure Plafonds avec ou sans remplissage donnant sur l'extérieur, avec isolation extérieure	bonne
 portes et fenêtre	Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage vpe et volets battants ou persiennes avec ajours fixes Fenêtres battantes bois ou bois métal et simple vitrage Baies oscillantes bois ou bois métal et double vitrage	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique (système collectif) Chaudière gaz condensation (Année: 2020, Energie: Gaz) Emetteur(s): Radiateur
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles, non bouclé, de type accumulé (système collectif non isolé)
 climatisation	
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre bâtiment sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes. Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 circuit de chauffage	Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires.
 isolation	Faire vérifier les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 24490 à 33140€

lot	description	performance recommandée
 plancher bas	label Effinergie : ITI $R \geq 3.5$ pour l'isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert ; $R \geq 2.1$ pour les planchers bas sur terre-plein	
 murs	label Effinergie : ITI $R \geq 4.5$ pour tout type d'isolation	
 eau chaude sanitaire	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique sur air extrait avec panneaux thermiques	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 8920 à 12080€

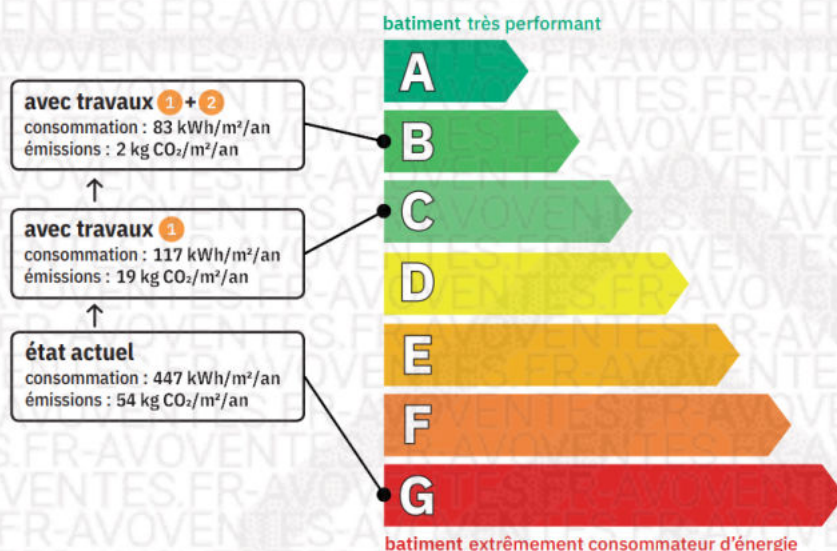
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Eau avec robinet thermostatique (SCOP = 3.5) et réseau de distribution isolé	SCOP = 3.5

Commentaires :

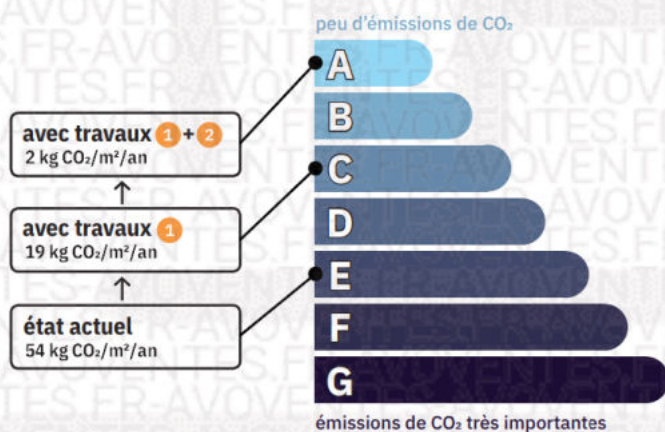
Aucun commentaire utile sur les recommandations

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du bâtiment

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC CERTIFICATION, Cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE

référence du logiciel validé : WinDPE v3
référence du DPE : 2025-5720-BAT A-PARTIES COMMUNES
date de visite du bien : 18/09/2025
invariant fiscal du bâtiment : Non communiqué
référence de la parcelle cadastrale : AR-791-792
méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 2024.6.1.0)

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
→ Aucun

La surface de référence d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Informations consentement

Le propriétaire n'était pas présent le jour de la visite

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Aucun élément pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles n'a été relevé.

généralités	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	département	📍 Observé/mesuré	03100
	altitude	📶 données en ligne	210m
	type de bien	📍 Observé / mesuré	Immeuble collectif
	année de construction	≈ Estimé	Avant 1948
	période de construction	≈ Estimé	Jusqu'à 1948
	surface de référence du bien	📍 Observé / mesuré	315.57m²
	nombre de niveaux	📍 Observé / mesuré	4
	hauteur moyenne sous plafond	📍 Observé / mesuré	2.40m
	nb. de logements du bâtiment	📍 Observé/mesuré	7

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

plancher bas 1	surface	🔍 Observé/mesuré	59.73
	type	🔍 Observé/mesuré	Plancher avec ou sans remplissage
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Bâtiment adjacent ou espace autre que d'habitation
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.2
plancher bas 2	surface	🔍 Observé/mesuré	10.89
	type	🔍 Observé/mesuré	Plancher avec ou sans remplissage
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	34.72
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	74.32
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
plancher bas 3	surface	🔍 Observé/mesuré	14
	type	🔍 Observé/mesuré	Plancher avec ou sans remplissage
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍 Observé/mesuré	63
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
plancher bas 4	surface	🔍 Observé/mesuré	32.40
	type	🔍 Observé/mesuré	Plancher avec ou sans remplissage
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍 Observé/mesuré	63
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
toiture / plafond 1	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	55.5
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	55.5 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	type de toiture	🔍 Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	type isolation	❌ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	🔍 Observé/mesuré	20
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Local non chauffé non accessible

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

toiture / plafond 1 (suite)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.95
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	45
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	42.72 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Oui
toiture / plafond 2	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	20
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	45
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	44.32 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Plafond avec ou sans remplissage
	type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	Observé/mesuré	Oui
toiture / plafond 3	type isolation	✗ Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	Observé/mesuré	20
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	22.66
	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	21.04 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	45
	isolation	Observé/mesuré	Non
mur 1	inertie	Observé/mesuré	Légère
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher avec ou sans remplissage
	mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	Observé/mesuré	7.42
mur 2	surface opaque (m²)	Observé/mesuré	5.52 (surface des menuiseries déduite)
	type	Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	45
	isolation	Observé/mesuré	Non
	inertie	Observé/mesuré	Légère
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher avec ou sans remplissage

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 2 (suite)	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	22.26
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher avec ou sans remplissage
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
mur 3	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	34.72
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	74.32
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.89
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	30
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
mur 4	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher avec ou sans remplissage
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	34.72
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	74.32
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	5.67
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.77 (surface des menuiseries déduite)
mur 5	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	30
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher avec ou sans remplissage
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	34.72

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 5 (suite)	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	74.32
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.89
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	30
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
mur 6	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher avec ou sans remplissage
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	34.72
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	74.32
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	4.51
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.07 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mur 7	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	plancher bas associé	🔍 Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Plancher avec ou sans remplissage
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	18.15
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	14.35 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mur 8	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 9	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	22.26
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 9 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	39.75
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	28.35 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
mur 10	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	15.24
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	11.44 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	8.35
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	6.69 (surface des menuiseries déduite)
mur 11	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	24.78
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	38.22
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.65
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	5.7
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
mur 12			
mur 13			

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 13 (suite)	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	24.78
	isolation A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	38.22
	isolation A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.65
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	8.35
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	6.69 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
mur 14	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	24.78
	isolation A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	38.22
	isolation A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.65
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	15.76
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	12.88 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
mur 15	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	19.32
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
mur 16	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 17	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	34.5
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	25.86 (surface des menuiseries déduite)

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 17 (suite)	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 18	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	19.67
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 19	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	13.23
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
mur 20	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	7.25
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	2.71 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
mur 21	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21.50
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	26.45
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
mur 22	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	4.95
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 21 (suite)	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	21.50
	isolation A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	26.45
	isolation A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	7.25
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	5.59 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
mur 22	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	21.50
	isolation A _{iu}	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	26.45
	isolation A _{ue}	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	4.11
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	2.39 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
mur 23	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	13.02
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	45
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 24	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 25	surface totale (m²)	⌚ Observé/mesuré	10.5
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	45
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Légère
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 26	surface totale (m²)	⌚ Observé/mesuré	13.25
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	45
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Légère
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 27	surface totale (m²)	⌚ Observé/mesuré	4.69
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	45
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	doublage		De nature indéterminée
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Légère
	orientation	⌚ Observé/mesuré	Sud
	mitoyenneté	⌚ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
mur 28	surface totale (m²)	⌚ Observé/mesuré	4.95
	type	⌚ Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	⌚ Observé/mesuré	9 et -
	isolation	⌚ Observé/mesuré	Non
	inertie	⌚ Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	⌚ Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface A _{iu}	⌚ Observé/mesuré	15.6
	isolation A _{iu}	⌚ Observé/mesuré	Non
	surface A _{ue}	⌚ Observé/mesuré	31.49
mur 28	isolation A _{ue}	⌚ Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 29	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.17
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	1.51 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	7.95
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	11.25
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
mur 30	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	2.3
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	7.95
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	11.25
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
mur 31	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	3.17
	surface opaque (m²)	🔍 Observé/mesuré	1.51 (surface des menuiseries déduite)
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	7.95
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	11.25
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
mur 32	surface totale (m²)	🔍 Observé/mesuré	4.95
	type	🔍 Observé/mesuré	Murs en briques pleines simples
	épaisseur moyenne (cm)	🔍 Observé/mesuré	9 et -
	isolation	🔍 Observé/mesuré	Non
	inertie	🔍 Observé/mesuré	Légère

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

mur 32 (suite)	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	15.6
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	31.49
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
porte 1 (Porte sur Mur 1)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.62
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	mitoyenneté	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
porte 2 (Porte sur Mur 12)	surface	🔍 Observé/mesuré	1.66
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en briques pleines simples
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	24.78
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	38.22
porte 3 (Porte sur Mur 14)	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.65
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.66
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 14 - Murs en briques pleines simples
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	24.78
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	38.22

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

porte 4 (Porte sur Mur 20)	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.65
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.66
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 20 - Murs en briques pleines simples
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21.50
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	26.45
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
porte 5 (Porte sur Mur 22)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.66
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 22 - Murs en briques pleines simples
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21.50
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	26.45
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
porte 6 (Porte sur Mur 29)	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.66
	type	🔍 Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 29 - Murs en briques pleines simples
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	7.95
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	11.25
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

porte 7 (Porte sur Mur 31)	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.66
	type	Observé/mesuré	Porte en bois opaque pleine
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	mur affilié	Observé/mesuré	Mur 31 - Murs en briques pleines simples
	type de local non chauffé	Observé/mesuré	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	Observé/mesuré	7.95
	isolation Aiu	Observé/mesuré	Non
	surface Aue	Observé/mesuré	11.25
	isolation Aue	Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.55
fenêtres / baie 1 (Fenêtre sur Mur 2)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.90
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	orientation	Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	Observé/mesuré	60° <= < 90°
	mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 7)	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.44
	type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	En tunnel

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 2 (Fenêtre sur Mur 7)	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	2
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.95
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Simple vitrage
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
fenêtres / baie 3 (Fenêtre sur Mur 5)	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
	surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	34.72
	isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
	surface Aue	🔍 Observé/mesuré	74.32
	isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	0.75
fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 10)	nombre	🔍 Observé/mesuré	6
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.90
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 4 (Fenêtre sur Mur 10)	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 10 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
fenêtres / baie 5 (Fenêtre sur Mur 11)	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	2
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.90
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 8)	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	2
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.90
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6 (Fenêtre sur Mur 8)	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	30° <= <60°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
fenêtres / baie 7 (Fenêtre sur Mur 17)	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	6
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.44
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
	type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
fenêtres / baie 8 (Fenêtre sur Mur 20)	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
	hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	15° <= <30°
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 17 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	2
	surface	🔍 Observé/mesuré	1.44

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8
(Fenêtre sur Mur 20)

type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	15° <= <30°
mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Mur 20 - Murs en briques pleines simples
type de local non chauffé	🔍 Observé/mesuré	Circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur
surface Aiu	🔍 Observé/mesuré	21.50
isolation Aiu	🔍 Observé/mesuré	Non
surface Aue	🔍 Observé/mesuré	26.45
isolation Aue	🔍 Observé/mesuré	Non
coefficient de déperdition (b)	🟢 Méthode 3CL	0.55

fenêtres / baie 9
(Fenêtre sur Mur 15)

nombre	🔍 Observé/mesuré	2
surface	🔍 Observé/mesuré	1.44
type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
localisation	🔍 Observé/mesuré	En tunnel
retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage VPE
étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
type de volets	🔍 Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
orientation	🔍 Observé/mesuré	Ouest
type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Homogène
hauteur de l'angle	🔍 Observé/mesuré	15° <= <30°

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 10
(Fenêtre sur Mur 23)

mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 15 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
nombre	Observé/mesuré	2
surface	Observé/mesuré	0.86
type	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	En tunnel
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
remplissage	Observé/mesuré	Argon
type de volets	Observé/mesuré	Volets battants ou persiennes avec ajours fixes
orientation	Observé/mesuré	Ouest
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Homogène
hauteur de l'angle	Observé/mesuré	15° <= <30°

fenêtres / baie 11
(Fenêtre sur Plancher haut 2)

mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 23 - Murs en pierre de taille et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
nombre	Observé/mesuré	1
surface	Observé/mesuré	0.68
type	Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
largeur du dormant	Observé/mesuré	5
localisation	Observé/mesuré	Au nu extérieur
retour isolant	Observé/mesuré	Sans retour
type de paroi	Observé/mesuré	Baies oscillantes
type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage
étanchéité	Observé/mesuré	Présence de joint
inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	16
remplissage	Observé/mesuré	Argon
orientation	Observé/mesuré	Sud
type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Plafond avec ou sans remplissage

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 12 (Fenêtre sur Plancher haut 3)	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
	nombre	🔍 Observé/mesuré	1
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.68
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Baies oscillantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Nord
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 3 - Plafond avec ou sans remplissage
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
fenêtres / baie 13 (Fenêtre sur Plancher haut 2)	nombre	🔍 Observé/mesuré	2
	surface	🔍 Observé/mesuré	0.80
	type	🔍 Observé/mesuré	Menuiserie bois ou bois métal
	largeur du dormant	🔍 Observé/mesuré	5
	localisation	🔍 Observé/mesuré	Au nu extérieur
	retour isolant	🔍 Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍 Observé/mesuré	Baies oscillantes
	type de vitrage	🔍 Observé/mesuré	Double vitrage
	étanchéité	🔍 Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍 Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍 Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍 Observé/mesuré	Argon
	orientation	🔍 Observé/mesuré	Sud
	type de masques proches	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	🔍 Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	🔍 Observé/mesuré	Plancher haut 2 - Plafond avec ou sans remplissage
	donnant sur	🔍 Observé/mesuré	Paroi extérieure
	coefficient de déperdition (b)	Méthode 3CL	1
pont thermique 1	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Mur de refend
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.65

Fiche technique du bâtiment (suite)

enveloppe (suite)

pont thermique 2	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 10 / Mur de refend
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.65
pont thermique 3	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 / Mur de refend
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.65
pont thermique 4	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 15 / Mur de refend
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.3
pont thermique 5	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 17 / Mur de refend
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.3
pont thermique 6	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 19 / Mur de refend
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	2.3
pont thermique 7	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	4.97
pont thermique 8	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 1
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5.8
pont thermique 9	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 2
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	5
pont thermique 10	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 10 / Fenêtre 4
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	34.8
pont thermique 11	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 11 / Fenêtre 5
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	11.6
pont thermique 12	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 6
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	11.6
pont thermique 13	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 17 / Fenêtre 7
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	30
pont thermique 14	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 15 / Fenêtre 9
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	10
pont thermique 15	type de liaison	🔍 Observé/mesuré	Mur 23 / Fenêtre 10
	Longueur	🔍 Observé/mesuré	7.4
système de ventilation 1	Type	🔍 Observé/mesuré	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
	Énergie	🔍 Observé/mesuré	Électricité
	façade exposées	🔍 Observé / mesuré	plusieurs
systèmes de chauffage / Installation 1	type d'installation	🔍 Observé/mesuré	Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée	🔍 Observé/mesuré	315.57
	générateur type	🔍 Observé/mesuré	Chaudière gaz condensation
	énergie	🔍 Observé/mesuré	Gaz
	température distribution	🔍 Observé/mesuré	Haute/Autre émetteurs avant 1981
	générateur année installation	❌ Valeur par défaut	2020
	Pn saisi	❌ Valeur par défaut	60
	régulation	🔍 Observé/mesuré	Oui
	régulation installation type		Radiateur eau chaude bitube avec robinet thermostatique

Fiche technique du bâtiment (suite)

équipement

systèmes de chauffage / Installation 1 (suite)	émetteur type	🔍 Observé/mesuré	Radiateur
	émetteur année installation	❌ Valeur par défaut	1960
	distribution type	🔍 Observé/mesuré	Collectif eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) non isolé
	numéro d'intermittence		1
	émetteur	🔍 Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs	🔍 Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé	🔍 Observé/mesuré	4
	nombre d'appartement dans l'immeuble		7
	numéro		1
	équipement		Absent
pilotage 1	chauffage type		Central collectif sans comptage
	régulation pièce par pièce		Avec
	système		Radiateur / Convecteur
	surface desservie		315.57
	production type	🔍 Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
	installation type	🔍 Observé/mesuré	Collectif non isolé
	localisation	🔍 Observé/mesuré	En volume habitable et pièces non contiguës
	volume ballon (L)	🔍 Observé/mesuré	100
	énergie	🔍 Observé/mesuré	Electrique
	bouclage réseau	🔍 Observé/mesuré	Non bouclé
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1	type de production d'ecs	🔍 Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	🔍 Observé/mesuré	4
	nombre d'appartement de même surface	🔍 Observé/mesuré	7
	Appartements visités		
	typologie		T1
	Logement 1	etage	Rez de chaussée
		surface	26.60
	Logement 2	typologie	T3
		etage	Étage intermédiaire
		surface	57.38
Logement 3	typologie		T3
	etage		Étage intermédiaire
	surface		52.89
	typologie		T3
Logement 4	etage		Étage intermédiaire
	surface		56.72
Logement 5	typologie		T3
	etage		Étage intermédiaire
	surface		53.30

Fiche technique du bâtiment (suite)

Logement 6	typologie	T2
	etage	Dernier étage
	surface	35.98
Logement 7	typologie	T2
	etage	Dernier étage
	surface	32.70

équipement (suite)

RAPPORT DE VISITE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

La présente mission consiste à établir un état des installations intérieures de gaz conformément à la législation en vigueur : Arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 - Arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P 45-500 (juillet 2022) - Article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003 modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 - Etat réalisé en conformité avec la Norme NF P 45-500 relative à l'installation de Gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation (juillet 2022)

N° de dossier :
2025-5720-BAT A-PARTIES COMMUNES
505 107 276 00030

Date de création : 18/09/2025
Date de la visite : 18/09/2025
Limites de validité vente : 17/09/2028

A – Désignation du (ou des) bâtiments :

Adresse du bien (et lieu-dit) : 4 Rue Racine
Code postal : 03100 Ville : MONTLUÇON
Références cadastrales : AR-791-792
Nature du bien (appartement ou maison individuelle) : Habitation (parties communes)
Date de construction : Avant 1948
Nature du gaz distribué (GN, GPL ou Air propane ou butané) : Gaz naturel
Distributeur de gaz : GrDF
Installation alimentée en gaz : Oui
Installation en service le jour de la visite : Non (Pas de contrôle de combustion possible)
Document(s) fourni(s) : Aucun

B – Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz

Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom et prénom de : SCI AVOVENTES
Adresse : 4 Rue Jean Racine
Ville : MONTLUÇON

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : SCI AVOVENTES
Adresse : 4 Rue Jean Racine 03100 MONTLUÇON

Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles. Il n'entre pas dans notre mission de vérifier la vacuité des conduits de fumée. L'intervention d'une entreprise de fumisterie qualifiée est à prévoir annuellement. Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation. Nous rappelons au propriétaire ou son représentant que les appareils d'utilisation présents doivent être mis en marche ou arrêtés par une personne désignée par lui.

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : AVOVENTES de AVOVENTES

Raison sociale de l'entreprise : SARL AUDIBAT

Adresse : 5 route des Colettes 03140 CHEZELLE

Numéro SIRET : 505 107 276 00030

Désignation de la compagnie d'assurance : PREMIERE LIGNE AXA

Numéro de police d'assurance: 6983496604- Validité : 31/12/2025

Certification de compétence N° : DTI/202307 - 001

délivrée par : SOCOTEC Certification France; validité : 03/07/2030

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : Norme NF P 45-500 (juillet 2022)

D – Identification des appareils

Genre (1)	Marque	Modèle	Type (2)	Puissance en kW	Localisation (3)	Observations (4)
Chaudière	VAILLANT	VKK 656/4	Appareil étanche C	60	Chaudière	Pas de contrôle de combustion possible

(1) cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur,....

(2) Non raccordé ; raccordé ; étanche.

(3) Pièce(s) ou se situe l'appareil,

(4) Anomalie, taux de CO mesuré(s), motif(s) de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné.

E – Anomalies identifiées

Points de contrôle n° (5)	A1(6), A2(7), DGI (8) ou 32c(9)	Libellé des anomalies et recommandations	Localisation (non réglementaire)
		Aucune	

(5) point de contrôle selon la norme utilisée.

(6) A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation,

(7) A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(8) DGI (Danger Grave Immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(9) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés :

Local	Volumes	Motif
Aucun		
Points de contrôles		Motif
Contrôle de la combustion		Installation éteinte

G – Constatations diverses

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- ☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable pour les raisons suivantes :
- ☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et le contrôle de la vacuité des conduits de fumée.

H – Conclusions

- ☒ L'installation ne comporte aucune anomalie
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service

Tant que la ou les anomalies DGI n'ont pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du ou des appareils à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation

- ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

J – Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la fiche informative distributeur de gaz remplie.

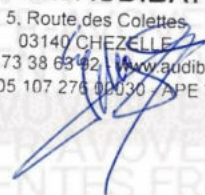
Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Sur les parties visibles et accessibles.

Visite effectuée le : 18/09/2025
Durée de validité : 17/09/2028
Fait en nos locaux le 21/09/2025

Nom et prénom : AVOVENTES AVOVENTES de AVOVENTES AVOVENTES
Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise) :

SARL AUDIBAT

5, Route des Colettes
03140 CHEZELLE
Tél. : 04 73 38 63 42 - www.audibat.com
Siret : 505 107 276 00030 - APE 7120B



Photos (non réglementaire)

Photographie n°1	Photographie n°2
 Galaxy A32	 Galaxy A32
Chaudière	

Fiche informative à l'attention du vendeur, acquéreur ou occupant d'un logement concernant l'installation intérieure de gaz

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

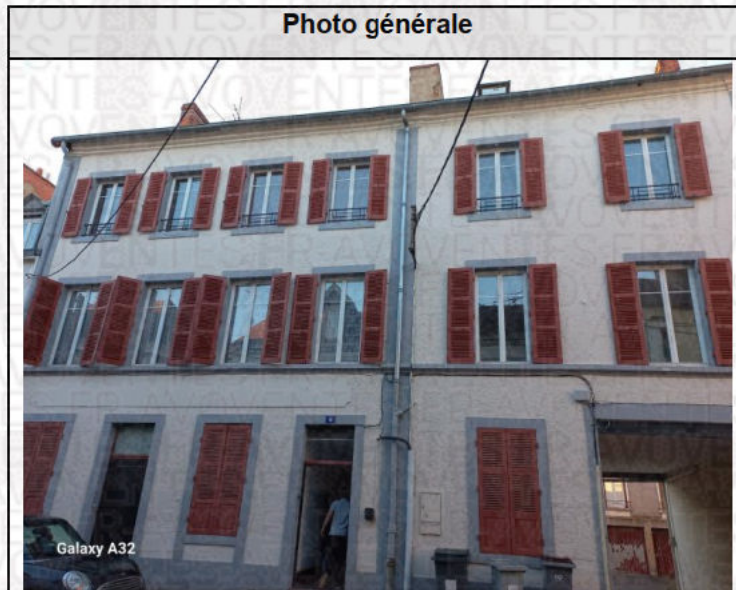
N° de dossier : 2025-5720-BAT A-PARTIES COMMUNES

Date d'intervention : 18/09/2025

Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Bien	Commanditaire
SCI AVOVENTES Adresse : 4 RUE Jean Racine 03100 MONTLUÇON Lieu d'intervention : 4 RUE Racine 03100 MONTLUÇON Parties communes	Adresse : 4 RUE Racine 03100 MONTLUÇON Parties communes	Me LARONDE FOURNIER

Photo générale



Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants :

Constat amiante avant vente (Listes A et B)
 Constat des risques d'exposition au plomb
 Diagnostic de performance énergétique Collectif
 Etat de l'installation de gaz
 Etat des Risques et Pollutions

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.



Rapport de repérage amiante vente

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport
il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante



C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)

Le jour de la visite il a été repéré au moins une unité de diagnostic
contenant du plomb au dessus du seuil réglementaire



D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)

Consommation conventionnelle : G : 447 kWh EP/m².an
Estimation des émissions de gaz à effet de serre : E : 54 kg CO2/m².an



Certificat gaz

L'installation ne comporte aucune anomalie

**Les rapports des diagnostics restent la propriété de l'entreprise AUDIBAT jusqu'au paiement de la facture.
Ils ne pourront être utilisés, en aucun cas avant le règlement intégral sous peine de poursuites
(Clause de réserve de Propriété – loi 80-335 du 12 mai 1980).**

**L'utilisation de ces rapports pour la signature d'un compromis de vente ou d'une promesse d'achat et pour
l'enregistrement d'une vente par acte authentique, implique de facto l'acceptation du
montant de sa facture.**



CERTIFICAT

N° DTI/202307 - 001

Date d'émission: 24/05/2024

Certifié par la présente que :

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE

INTITULE

DEBUT DE VALIDITE

FIN DE VALIDITE

GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	04/07/2023	03/07/2030
Electricité	Etat des installations intérieures d'électricité	20/11/2023	19/11/2030
PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	09/06/2023	08/06/2030
DPE - avec mention	Diagnostique de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation	04/07/2023	03/07/2030
DPE	Diagnostique de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attractions de prises en compte de la réglementation thermique	04/07/2023	03/07/2030
Amiante - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public (hors des catégories 1 à 4, hors des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les exosites vitreux à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	24/07/2023	23/07/2030
Amiante	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	24/07/2023	23/07/2030

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiantaire, électrique, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.



ACCREDITATION N° 43085
PORTÉE DISPONIBLE SUR
DE HISSONS
WWW.CORFAC.FR

SOCOTEC Certification France - 13, cours Volney 92077 PARIS LA DEFENSE - France - SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 480 984 300 - www.socotec-certification-international.fr

Attestation d'assurance



Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES

AGENT

PREMIERE LIGNE 16 AV PASTEUR
63400 CHAMALIERES
Tél : 0473348594
Fax : 04 73 93 65 59
Email : AGENCE.PREMIERELIGNE@AXA.FR
Portefeuille : 0063066044

Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL AUDIBAT
5 ROUTE DES COLETTES
03140 CHEZELLE FR

Contrat n° 6983496604

Client n° 1845420404

AXA France IARD, atteste que :

SARL AUDIBAT
5 ROUTE DES COLETTES
03140 CHEZELLE

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6983496604 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

Liste des Diagnostics Couverts :

Constat de risque d'exposition au plomb et repérage plomb avant travaux
L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (diagnostic avec et sans mention)
L'état de l'installation intérieure au gaz
L'état des risques naturels et technologiques, état des risques et pollution
Le diagnostic de performance énergétique
Le diagnostic de performance énergétique avec mention
L'état de l'installation intérieure d'électricité Calcul des tanômes et millièmes de copropriétés Etat descriptif de division
Loi CARREZ
Etat des lieux locatifs Etat Parasitaire
Diagnostic Mérieux
Diagnostic Technique Global (DTG)

à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil. Dans le cas contraire, la garantie ne sera pas acquise

Diagnostic Audit Énergétique dans les maisons individuelles.

A l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.

Diagnostic énergétique incitatif de maisons individuelles A l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.

Elaboration d'un Projet de PPT (Plan Pluriannuel de Travaux)

à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil

A l'exclusion:

- de toute immixtion en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil; des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitat ; des missions relevant de bureau d'études
- Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industrielles.
- Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,
- toute mission de nature à s'assimiler à une mission de maîtrise d'œuvre même partielle.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à CHAMALIERES le 7 janvier 2025 Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

AUDIBAT S.A.R.L. au capital de 10000 € - RCS Riom 505 107 276 - APE 7120B

Siège social : 5 route des Colettes 03140 CHEZELLE

Numéro de dossier : 2025-5720-BAT A-PARTIES COMMUNES - Page 4 sur 6



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	750.000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100.000 € par année d'assurance

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné, Monsieur **AVOVENTES** de **AVOVENTES** atteste, conformément à l'art. R 271-3 du CCH, sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité, sans aucun lien avec le propriétaire ni le donneur d'ordre.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer ce diagnostic ainsi qu'en atteste mon certificat de compétence annexé en qualité d'Opérateur en Diagnostics Immobiliers certifié SOCOTEC n° DTI 1304-009, référant ma certification et formation, ainsi que de l'organisation et des moyens techniques appropriés et régulièrement contrôlés requis par les textes légaux et réglementaires
- Je suis couvert par une assurance, R.C.P. n° 6983496604 PREMIERE LIGNE (annexée), couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales (art. R 271-4 du CCH) d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à RIOM, le 21/09/2025

SARL AUDIBAT

5, Route des Colettes
03140 CHEZELLE

Tél. : 04 73 38 63 02 - www.audibat.com
Siret : 505 107 276 00030 - APE 7120B

